

07 CONDITIONS DE TRAVAIL

Constat : 8 femmes sur 10 considèrent qu'elles « sont régulièrement confrontées à des attitudes ou des décisions sexistes ». Les environnements physiques peuvent être la source de discriminations envers les femmes.

LES BONNES PRATIQUES

- Mettre en place des actions de prévention, notamment en matière de harcèlement sexuel et d'agissement sexiste.
- Mettre en place des indicateurs de suivis par sexe (turn-over, arrêts de travail, absentéisme, etc.) afin de tenir compte de l'impact différencié de l'exposition au risque en fonction du sexe.
- Aménager l'entreprise en réalisant des vestiaires et sanitaires séparés. Systématiser la disponibilité de toilettes.
- Adapter les conditions de travail des femmes enceintes.
- Étudier 100 % des demandes individuelles de modifications de l'organisation du temps de travail, notamment le travail à temps partiel choisi.
- Adapter et moderniser l'ergonomie des postes de travail : mécanisation des outils de travail à bord des navires et développement d'assistance technique (monte-charge et grues). Le code du travail interdit le port de charge supérieures à 25 kg pour les femmes et de mener certains travaux de maintenance.
- Prévoir des équipements adaptés aux femmes et aux morphologies.
- Pour les métiers embarqués, aménager des conditions pour la maternité en ouvrant et facilitant l'accès à des postes supérieurs (nombre d'années avant d'être gradé).



TÉMOIGNAGE D'UN ACTEUR



« Nous mettons en place du télétravail, nous mettons à disposition des places en crèches interentreprises, des dispositifs de chèques CESU, et rénovons des vestiaires de nos sites techniques. »

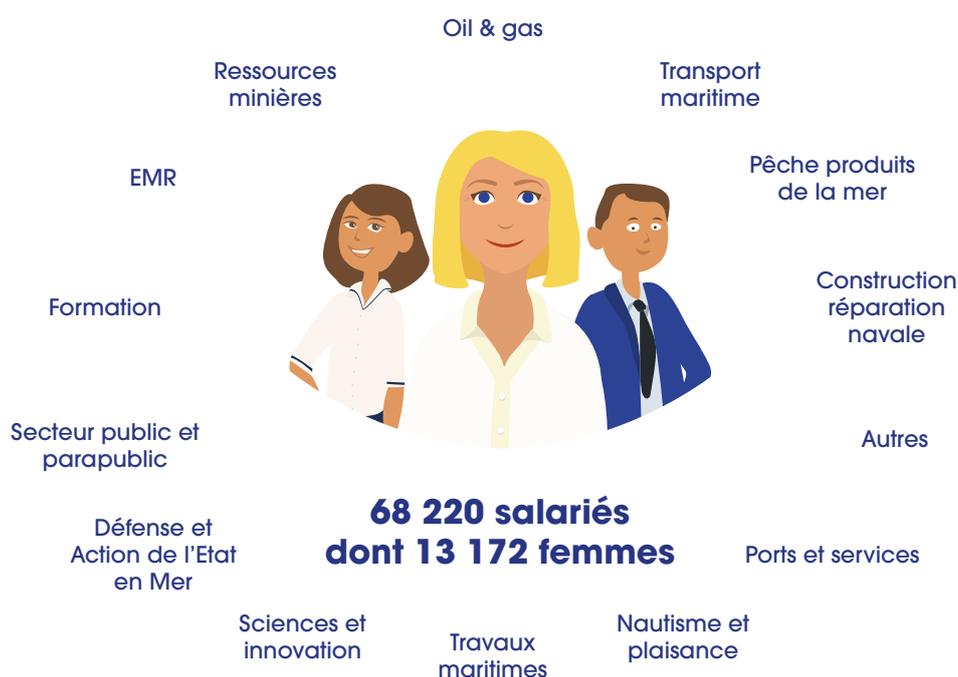
RTE

Dès 2013, le Cluster Maritime Français a mis en place auprès des entreprises de l'économie bleue

L'Observatoire Cap sur l'égalité !

Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la filière maritime

L'Observatoire confirme le **faible taux de féminisation de 19,3 %** de la filière maritime et la **nécessité de disposer d'un outil de mesure** permettant d'analyser les évolutions dans le temps et de dégager des pistes d'actions pour la filière :



* 25 entreprises et établissements ont participé à la dernière édition de 2017

Autres actions menées par le CMF depuis 2018 :

- Participation à la Semaine de l'emploi du maritime
- 1^{re} édition en 2018 des Elles de l'Océan le 8 juin, à l'occasion de la Journée Mondiale des Océans, pour faire découvrir les métiers du maritime aux jeunes femmes à travers des visites de site sur le littoral métropolitain et ultramarin, et les témoignages de femmes en poste dans les différents secteurs du maritime.
- Semaine du 8 juin 2020, édition des Elles de l'Océan, sous le Haut Patronage du Ministère de la Transition écologique, 100% digitale avec plus de 30 portraits de femmes réalisés. La prochaine édition est programmée en juin 2021.
- Le film et les portraits « Les Elles de l'Océan » ont été diffusés lors du Forum des métiers, au sein de WISTA, et de l'Organisation Maritime Internationale, sur les réseaux sociaux (#Ellesdelocean) et sont à retrouver sur le site du Cluster www.cluster-maritime.fr.

Contact :

Marie-Noëlle Tiné-Dyèvre
Email : mn.tine@cluster-maritime.fr